

Augmentation de capital annoncée

Société Frigorifique et Brasserie de Tunis - SFBT-

Siège Social : 5, Route de l'hôpital militaire - Bab Saadoun - 1005 Tunis

La Société Frigorifique et Brasserie de Tunis – SFBT - rappelle à ses actionnaires et au public que son assemblée générale extraordinaire tenue le 25 avril 2006 a décidé d'augmenter le capital de 8 000 000 dinars par émission de 1 600 000 actions nouvelles gratuites à réaliser en deux tranches :

La première tranche a été réalisée par l'incorporation au capital d'un montant de 4.000.000 dinars prélevé du compte «Réserves pour réinvestissements exonérés» et la création de 800.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 5 dinars qui ont été attribuées depuis le 23 mai 2006 à raison d'une action nouvelle gratuite de jouissance le 01 janvier 2005 pour 12 anciennes.

La même assemblée a donné pouvoir au Conseil d'administration pour réaliser la deuxième tranche de 4 000 000 dinars par l'incorporation d'un compte spécial d'investissement, à inscrire en 2006 au passif des états financiers pour un montant de 3 773 700 dinars et le reliquat, soit 226 300 dinars, à prélever sur le compte « Report à nouveau ».

En application de cette décision, le Conseil d'administration réuni le 27 avril 2007, a décidé la réalisation de cette deuxième tranche dans les conditions suivantes :

Le capital sera porté de 52.000.000 dinars à 56.000.000 dinars par l'incorporation au capital de 4.000.000 dinars et la création de 800.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 5 dinars à attribuer gratuitement aux anciens actionnaires et aux cessionnaires de droits d'attribution en bourse **à raison d'une action nouvelle gratuite pour treize anciennes.**

Les actionnaires pourront exercer leurs droits en bénéficiant gratuitement d'actions nouvelles conformément à la parité d'attribution ci-dessus définie ou encore en cédant leurs droits d'attribution en bourse.

Jouissance des actions nouvelles gratuites :

Les actions nouvelles gratuites porteront jouissance en dividendes à partir du **1er janvier 2006** et seront assimilées aux actions anciennes.

Cotation en bourse :

Les actions anciennes SFBT seront négociables en bourse, droit d'attribution détaché, à partir du **14 mai 2007.**

Les actions nouvelles gratuites et les droits d'attribution seront négociables en bourse à partir du **14 mai 2007.**

Prise en charge par la STICODEVAM :

Les actions nouvelles gratuites et les droits d'attribution seront pris en charge par la STICODEVAM à partir du **14 mai 2007.**